



Salaire impayé après démission (abs. de contrat)

Par **loumikawa**, le **24/07/2013 à 10:23**

Bonjour, rn rn J'ai récemment travaillé et "démissionné" d'un travail saisonnier pour plusieurs raisons dont l'absence de contrat, et la patronne ne m'a pas payée. J'ai écrit une lettre qui se trouve être à un détail près une lettre de mise en demeure mais je suis certaine qu'elle ne me paiera pas. rn Comment faire pour obtenir mon dû, au plus simplement ? rn rn rn Cordialement

Par **DSO**, le **24/07/2013 à 10:58**

Bonjour, rn rn Si vous avez des preuves de l'existence d'une relation de travail, vous pouvez saisir le Conseil de Prud'hommes pour faire valoir vos droits. rn rn Cordialement, rn DSO

Par **Lag0**, le **24/07/2013 à 11:08**

Bonjour, rn En l'absence de contrat écrit, vous étiez donc en CDI, ce ne pouvait donc pas être un emploi saisonnier. rn Avez-vous au moins des feuilles de paie pour faire valoir ce contrat ?

Par **pat76**, le **25/07/2013 à 18:28**

Bonjour rn rn Vous aviez envoyé une lettre de démission par courrier recommandé et vous en

avez gardé une copie?rnrnVous avez travaillé pendant combien de temps?rnrnVous avez au moins un bulletin de salaire en votre possession?